

**Call for papers
Appel à communication**

**International Conference
Colloque international**

Popular Policing in Europe (18th -20th centuries)

Over the past decade, the problem of popular justice has been the subject of a major historiographic renewal. In particular, the conferences at Trento (2012) and Regensburg (2015) advanced on many fronts in our understanding not only of the multiplicity of fields covered by the concept of popular justice but also of the historical processes that conditioned the transformation, the emergence or the extinction of its various forms, from the late 18th century to the present day. What makes this period crucial is the growth of the State and, conjointly with this, of its monopoly on the exercise of legitimate violence, a movement already been noted in the works of Max Weber, Norbert Elias and Michel Foucault. With the affirmation of nation-states, this led to the legitimization and institutionalization of the exercise of justice by the "people" under the close control of government. The people's jury is probably the judicial institution most representative of this historical process. However, the establishment of "institutional" popular justice has had a far from a linear trajectory. On one hand, the legitimacy of the exercise of justice by the people was continually challenged in Europe by conservative governments and by legal professionals alike throughout the 19th and 20th centuries. The most striking example is undoubtedly that of the Spanish people's jury, which was the subject of no less than nine reforms (adoption or suppression) between 1809 and 1888. On the other hand, institutional popular justice does not suddenly erase other types of popular justice, whether violent, spontaneous, ritualized or traditional. These experience a resurgence, especially during periods of political transition or conflict in the face of the failure or collapse of the State.

From an analysis of both the crisis contexts and the political, economic and social changes in European societies, it is clear that the concept of people's justice needs to be understood beyond the strictly judicial field and be integrated into the broader horizon of the various forms of policing. Whether with the creation of people's commissions during the French Revolution, the call for denunciations during periods of occupation, the negotiated adoption of consensual policing standards, or the establishment of bourgeois or village guards to combat banditism, local populations were solicited on several occasions to participate in the maintenance of order. This process raises numerous questions: how are local citizens involved into the police systems controlled by the State? What forms do these "people's police forces" take? What relationships do they establish with professional bodies? How do citizens succeed in influencing public order policy? The importance of these questions reflects the need to study the popular components of policing, their evolution over time throughout Europe, and their interaction - or lack thereof - with the bodies of State. By analysing these different dynamics, the conference will serve as a framework for a reflection that moves beyond the traditionally separate treatment of police force and judiciary. Seen from this perspective, the polysemic nature of popular participation calls for a global and "connected" reading of the problem of maintaining public order.

Proposals in French or English (max. 2500 signs) should be sent with a short curriculum vitae to antoine.renglet@uclouvain.be and emmanuelberger@hotmail.com by January 15, 2018.

La participation populaire au maintien de l'ordre public en Europe (18^e-20^e siècles)

Depuis une dizaine d'années, la problématique de la justice populaire fait l'objet d'un renouveau historiographique majeur. Les colloques de Trento (2012) et de Regensburg (2015) ont notamment permis de nombreuses avancées dans notre compréhension non seulement de la multiplicité des champs couverts par le concept de justice populaire mais également des processus historiques qui ont conditionné la transformation, l'émergence ou l'extinction de ses différentes formes, de la fin du 18^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Cette période apparaît cruciale du fait du développement croissant de l'Etat et, conjointement, de son monopole dans l'exercice de la violence légitime. Ce mouvement avait déjà été relevé dans les travaux menés par Max Weber, Norbert Elias ou encore Michel Foucault. Il aboutit, à la suite de l'affirmation des Etats-nations, à la légitimation et à l'institutionnalisation de l'exercice de la justice par le « peuple » sous le contrôle étroit des gouvernements. Le jury populaire constitue sans doute l'institution judiciaire la plus représentative de ce processus historique. Toutefois, l'établissement d'une justice populaire « institutionnelle » est loin de suivre une trajectoire linéaire. D'une part, la légitimité de l'exercice de la justice par le peuple est sans cesse contestée en Europe tant par les gouvernements conservateurs que par les professionnels du droit tout au long des 19^e et 20^e siècles. L'exemple le plus marquant est sans doute celui du jury populaire espagnol qui fit l'objet de pas moins de neuf réformes (adoption ou suppression) entre 1809 et 1888. D'autre part, la justice populaire institutionnelle n'efface pas d'un coup l'existence des autres modes de justice populaire (qu'elle soit violente, spontanée, ritualisée ou traditionnelle). Ceux-ci connaissent notamment une résurgence lors des périodes de transitions politiques ou de conflits face à la défaillance ou à l'effondrement de l'Etat.

À travers l'analyse tant des contextes de crise que des mutations politiques, économiques ou sociales des sociétés européennes, il apparaît clairement que le concept de justice populaire doit être appréhendé au-delà du champ strictement judiciaire et être intégré dans l'horizon plus large des diverses formes de maintien de l'ordre. Que ce soit à travers la création de commissions populaires sous la Révolution française, l'appel aux délations pendant les périodes d'occupation, l'adoption négociée de normes de police consensuelles ou encore la mise sur pied de gardes bourgeoises ou villageoises pour combattre le banditisme, les populations ont été sollicitées à différentes reprises pour participer au maintien de l'ordre. Les interrogations soulevées sont nombreuses: comment les populations sont-elles intégrées aux dispositifs policiers contrôlés par l'Etat ? Quelles formes revêtent ces « polices populaires » ? Quelles relations établissent-elles avec les corps professionnels ? Par quels moyens les populations parviennent-elles à peser sur les politiques d'ordre public ? L'importance de ces questions traduit la nécessité d'étudier les composantes populaires du maintien de l'ordre, leurs évolutions dans le temps et dans l'espace européen de même que leurs interactions - ou l'absence d'interaction - avec les organes étatiques. Par l'analyse de ces différentes dynamiques, nous souhaitons que la conférence puisse servir de cadre à une réflexion qui dépasse le cloisonnement traditionnel entre espaces policiers et espaces judiciaires. Dans cette perspective, la nature polysémique de la participation populaire invite à une lecture globale et « connectée » de la problématique du maintien de l'ordre.

Les chercheurs intéressés par la conférence sont invités à adresser un résumé de leur intervention (max. 2500 caractères) de même qu'un court curriculum vitae aux organisateurs, qui opèreront une sélection : Antoine Renglet (antoine.renglet@uclouvain.be) et Emmanuel Berger (emmanuelberger@hotmail.com). Les propositions pourront être formulées en français ou anglais.

Steering committee/comité d'organisation :

Antoine Renglet, IRHiS, Université de Lille/CHDJ, Université catholique de Louvain
Emmanuel Berger, NIAS-Amsterdam
Xavier Rousseaux, FNRS, CHDJ, Université catholique de Louvain
Axel Tixhon, Université de Namur

Scientific committee/comité scientifique :

Efi Avdela, University of Crete
Roberto Bianchi, Università di Firenze
Vincent Denis, Université Paris 1
Catherine Denys, Université de Lille
Clive Emsley, Open University
Andreas Fahrmeir, Goethe Universität
Martin Löhnig, Regensburg Universität
Jose A. Pérez Juan, Universidad Miguel Hernandez del Elche

Location/lieu :

Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgium.

Date :

May 30th and 31st, 2018.